

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ TENUE À L'HÔTEL DE
VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MARDI 9 AVRIL 2019 À 17 H**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël-Marie Clavet, préfet suppléant et maire de Petite-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Michelle Fournier, représentante de Cloridorme
Nelson O'Connor, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la réunion ouverte à 17 h.

**2. RÉOLUTION 19-43 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION
RÉGULIÈRE DU 9 AVRIL 2019**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 9 avril 2019 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 9 avril 2019 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 13 mars 2019

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de mars 2019
5. Adoption du règlement 19-206 : Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics

B) Développement socioéconomique

6. État des programmes d'aide financière
7. Dossiers d'investissement :
 - a) Fonds de soutien aux projets structurants :
 - 1) Centre communautaire Douglas – Café populaire du village (Phase 1)
 - 2) Club nautique Jacques-Cartier – Installation de mouillages

- 3) Municipalité de Grande-Vallée – Dragage du quai commercial
 - 4) Village en chanson de Petite-Vallée – Chapiteau de la Vieille Forge (Phase 2)
 - 5) Comité des loisirs de Cloridorme – Espace de pêche récréative en libre-service
 - 6) Maison au Lilas de l'Anse – Déploiement de la production maraîchère
 - 7) Ville de Murdochville – Création d'un aménagement social, urbain et touristique
- b) Fonds des municipalités : Ville de Murdochville – Mise à niveau de l'hôtel de ville pour personnes âgées et à mobilité réduite
 - c) Fonds jeunesse : Municipalité de Cloridorme – Sonorisation au chalet des sports

C) Autres dossiers

8. Affaire nouvelle :
 - a) Gaspésie Gourmande – Demande de financement
9. Période de questions pour le public
10. Ajournement ou levée de la réunion

3. RÉSOLUTION 19-44 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 13 mars 2019 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 19-45 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2019

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mars 2019 suivant : MRC : 121 922,26 \$, TNO : 3 219,30 \$, Pompiers : 68,22 \$ et Sécurité publique : 1 985,83 \$ soient adoptés.

5. RÉSOLUTION 19-46 : ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-206 : RÈGLEMENT RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT les articles 415 et suivant du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que l'article 433.1 du Code municipal du Québec stipule que la MRC peut adopter un règlement établissant les modalités de publication de ses avis publics;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ce même article, le mode de publication prescrit par un tel règlement a préséance sur celui qui est prescrit par les articles 431 à 433;

CONSIDÉRANT l'article 91 de la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le règlement # 19-206 : Règlement relatif aux modalités de publication des avis publics.

6. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

7. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :

A) FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS :

1) RÉOLUTION 19-47 : CENTRE COMMUNAUTAIRE DOUGLAS – CAFÉ POPULAIRE DU VILLAGE (PHASE 1)

CONSIDÉRANT que le projet bénéficiera de la présence de la clientèle qui séjourne déjà à l'auberge et que le Centre communautaire Douglas possède la plupart des équipements requis à la phase 1 du projet;

CONSIDÉRANT qu'aucun autre établissement n'offre un service de restauration mettant en valeur des aliments locaux sains entre Barachois et Gaspé;

CONSIDÉRANT les impacts positifs du projet sur le milieu et le niveau de vie de la communauté;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 7 850 \$ au Centre communautaire Douglas pour le projet « Café populaire du village (Phase 1) » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

**2) RÉSOLUTION 19-48 : CLUB NAUTIQUE JACQUES-CARTIER –
INSTALLATION DE MOUILLAGES**

CONSIDÉRANT les besoins en mouillages supplémentaires engendrés par l'augmentation de la fréquentation de la marina de Gaspé dans les dernières années;

CONSIDÉRANT l'impact que ces installations auront sur la consommation de l'ensemble des services offerts par le Club nautique Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT le fort potentiel de rentabilité du projet;

CONSIDÉRANT l'impact sur le cadre de vie de la communauté;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 8 516 \$ au Club nautique Jacques-Cartier pour le projet « Installation de mouillages » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

**3) RÉSOLUTION 19-49 : MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE –
DRAGAGE AU QUAÏ COMMERCIAL**

CONSIDÉRANT qu'en intervenant sur le quai commercial, le projet présenté a un impact sur le cadre de vie de la communauté;

CONSIDÉRANT l'impact majeur du projet sur le niveau de vie des citoyens de Grande-Vallée;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial d'assurer la pérennité des activités de Bois Granval GDS, moteur économique de la localité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michelle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ à la Municipalité de Grande-Vallée pour le projet « Dragage du quai commercial » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

**4) RÉSOLUTION 19-50 : VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE –
CHAPITEAU DE LA VIEILLE FORGE (PHASE 2)**

CONSIDÉRANT que les activités du Village en chanson sont essentielles à la vitalité économique et sociale de Petite-Vallée;

CONSIDÉRANT que le site du Village en chanson constitue un point de rassemblement pour le village de Petite-Vallée;

CONSIDÉRANT que l'amélioration de l'infrastructure et de la signalisation aura un impact sur l'achalandage, les activités et le partenariat entre organismes du milieu, donc sur le cadre de vie et le milieu de vie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël-Marie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 25 000 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée pour le projet « Chapiteau de la Vieille Forge (Phase 2) » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

5) RÉOLUTION 19-51 : COMITÉ DES LOISIRS DE CLORIDORME – ESPACE DE PÊCHE RÉCRÉATIVE EN LIBRE-SERVICE

CONSIDÉRANT que le projet n'entraîne pas de fardeau financier supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la pêche récréative au bar rayé et au maquereau est une activité émergente dans l'intérêt des touristes alors que peu ou pas de lieux sont aménagés spécialement pour cette activité en Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le projet permet la création d'un nouveau produit touristique authentique par l'aménagement du site et sa mise en valeur;

CONSIDÉRANT que le projet implique des citoyens et des entreprises locales;

CONSIDÉRANT que le projet sera accessible à la population locale autant qu'à la clientèle touristique;

CONSIDÉRANT que le projet permettra l'ajout de revenus de location;

CONSIDÉRANT que le projet permet de diversifier l'offre touristique, un facteur de rétention des visiteurs;

CONSIDÉRANT que le projet agit sur 2 ou 3 composantes de la qualité de vie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 725 \$ au Comité des loisirs de Cloridorme pour le projet « Espace de pêche récréative en libre-service » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

6) RÉOLUTION 19-52 : MAISON AUX LILAS DE L'ANSE – DÉPLOIEMENT DE LA PRODUCTION MARAÎCHÈRE

CONSIDÉRANT que le projet permettra d'améliorer les infrastructures et équipements de production maraîchère en place;

- CONSIDÉRANT que le projet permettra l'augmentation du volume de production et de vente, engendrant ainsi une augmentation des revenus autonomes et le maintien direct de 2 emplois saisonniers;
- CONSIDÉRANT que le projet permettra à la population d'avoir un meilleur accès à une alimentation saine auprès de clientèles vulnérables;
- CONSIDÉRANT que le projet permettra de développer un secteur économique en émergence qui était jusqu'alors absent du secteur nord de Gaspé;
- CONSIDÉRANT que le projet sera accessible à la population locale autant qu'à la clientèle touristique;
- CONSIDÉRANT que le projet permettra l'ajout de revenus de location;
- CONSIDÉRANT que le projet permet de diversifier l'offre touristique, un facteur de rétention des visiteurs;
- CONSIDÉRANT que le projet agit sur 2 ou 3 composantes de la qualité de vie, confirmant son caractère structurant pour le milieu;
- CONSIDÉRANT les dépenses admissibles et la concordance générale entre le projet et les objectifs du Volet I du FSPS;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Nelson O'Connor

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 18 500 \$ à la Maison aux Lilas de l'Anse pour le projet « Déploiement de la production maraîchère » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

7) RÉOLUTION 19-53 : VILLE DE MURDOCHVILLE – CRÉATION D'UN AMÉNAGEMENT SOCIAL, URBAIN ET TOURISTIQUE

- CONSIDÉRANT l'impact positif de l'aménagement paysager et de la communication visuelle sur le cadre de vie des citoyens;
- CONSIDÉRANT l'impact positif de la réalisation du jardin communautaire sur le milieu de vie des citoyens;
- CONSIDÉRANT que le projet rencontre deux des trois critères des FSPS;
- CONSIDÉRANT les paramètres financiers du FSPS;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 28 920 \$ à la Ville de Murdochville pour le projet « Création d'un aménagement social, urbain et touristique » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

B) RÉSOLUTION 19-54 : FONDS DES MUNICIPALITÉS : VILLE DE MURDOCHVILLE – MISE À NIVEAU DE L'HÔTEL DE VILLE POUR PERSONNES ÂGÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE

CONSIDÉRANT que l'Association des personnes handicapées de Murdochville a identifié l'hôtel de ville comme un lieu problématique lors de l'inventaire réalisé en 2018;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 10 000 \$ à la Ville de Murdochville pour le projet « Mise à niveau de l'hôtel de ville pour personnes âgées et à mobilité réduite » dans le cadre du *Fonds des municipalités*.

C) RÉSOLUTION 19-55 : FONDS JEUNESSE : COMITÉ DES LOISIRS DE CLORIDORME – SONORISATION AU CHALET DES SPORTS

CONSIDÉRANT les modalités du Fonds jeunesse adoptées le 11 juillet 2018;

CONSIDÉRANT le projet de sonorisation déposé par le Comité des loisirs de Cloridorme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

IL EST RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé accepte le projet « Sonorisation du chalet des sports » du Comité des loisirs de Cloridorme, et ce via le *Fonds jeunesse* pour un montant maximal de 10 000 \$.

8. AFFAIRE NOUVELLE :

A) RÉSOLUTION 19-56 : GASPÉSIE GOURMANDE – DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT que le promoteur sollicite l'ensemble des MRC de la Gaspésie, proportionnellement du nombre d'entreprises bioalimentaires présentes dans la MRC;

CONSIDÉRANT que le promoteur offre des services dans la MRC de La Côte-de-Gaspé;

CONSIDÉRANT que les actions contribuent au développement des entreprises bioalimentaires dans notre MRC;

CONSIDÉRANT que la demande de soutien financier de la partie 1 est admissible au Fonds des municipalités, Volet I : Soutien aux projets régionaux;

CONSIDÉRANT que les circuits proposés par le Tour gourmand (partie 2) soutiennent le développement économique de notre MRC et de la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Michelle Fournier

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 2 000 \$ à Gaspésie Gourmande dans le cadre du *Fonds des municipalités – Volet I : Soutien aux projets régionaux*;

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 787 \$ à Gaspésie Gourmande dans le cadre du *Fonds dédié aux activités économiques*;

QUE ces aides financières soient versées conditionnellement à ce que les autres MRC de la Gaspésie participent financièrement au projet.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune.

10. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA RÉUNION

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 5.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général